

Instructions

WHEN THE EMPLOYEE RETURNS TO WORK PRIOR TO THE COMING INTO FORCE DATE OF THE LEAVE WITHOUT PAY PROVISION, I.E. PRIOR TO SEPTEMBER 9, 1993

Contributor

This election must be signed and forwarded to your personnel office at any time before final payment of superannuation contribution deficiencies.

This election is **IRREVOCABLE**.

Complete Part "B" of this form and retain copy 5 for your records. Return all other copies to your personnel office.

Personnel Office

Complete Part "A" of this form and forward to the employee.

On return from the employee, complete Part "C" of this form, forward copies 1 and 3 to the pay office, copy 4 to the Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector and retain copy 2 on the employee's personnel file.

Upon receipt of copy 1 from the Pay Office, destroy copy 2 and retain copy 1 on the employee's personnel file.

Pay Office

Ensure that the first three months of leave without pay have been fully recovered before stopping the deficiency deduction.

Recovery of PSSA deficiencies ceases in the pay period following the date on which the employee signs this form. There are no refunds of PSSA deficiencies.

Complete Part "D" and return copy 1 to the personnel office identified in Part "A"; retain copy 3 for your records.

Ensure that deficiencies for SDB and DI or LTD are recovered for the full period of leave without pay.

WHEN THE EMPLOYEE RETURNS TO WORK AFTER THE COMING INTO FORCE DATE OF THE LEAVE WITHOUT PAY PROVISION, I.E. AFTER SEPTEMBER 9, 1993

Contributor

If you elect NOT to count the period of leave without pay as pensionable service, this election must be signed and forwarded to your personnel office before the date the leave without pay commences, or within three months after the date the leave without pay commences to three months after you return to work.

This election is **IRREVOCABLE**.

If you do not exercise this option within three months of returning to work, superannuation contribution deficiencies will be recovered for the entire period of leave without pay.

Please inform your personnel office if you were employed in the public service while you were on leave without pay.

Complete Part "B" of this form and retain copy 5 for your records. Return all other copies to your personnel office.

Personnel Office

Complete Part "A" of this form and forward it to the employee.

On return from the employee, complete Part "C" of this form, retain copy 1, forward copy 3 to the pay office, copy 4 to the Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector and destroy copy 2.

Pay Office

Hold copy 3 until PSSA deficiencies have been fully recovered for the first three months of leave without pay.

Ensure that deficiencies for SDB and DI or LTD are recovered for the full period of leave without pay.

LORSQUE L'EMPLOYÉ REVIENT AU TRAVAIL AVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA DISPOSITION RELATIVE AU CONGÉ NON PAYÉ, C.-À-D. AVANT LE 9 SEPTEMBRE 1993

Cotisant

Cette option doit être signée et transmise à votre bureau du personnel à n'importe quel moment avant le paiement final des insuffisances prélevées au titre de la pension de retraite.

Cette option est **IRRÉVOCABLE**.

Remplir la partie « B » du formulaire et garder l'exemplaire 5 pour vos dossiers. Renvoyer tous les autres exemplaires à votre bureau du personnel.

Bureau du personnel

Remplir la partie « A » du formulaire et le transmettre à l'employé.

Sur réception du formulaire rempli par l'employé, remplir la partie « C », transmettre les exemplaires 1 et 3 au bureau de paye, l'exemplaire 4 au Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle et verser l'exemplaire 2 au dossier personnel de l'employé.

Sur réception de l'exemplaire 1 du bureau de paye, détruire l'exemplaire 2 et verser l'exemplaire 1 au dossier personnel de l'employé.

Bureau de paye

Veillez à ce que les trois premiers mois du congé non payé soient recouverts en entier avant d'arrêter la retenue pour insuffisance.

Le recouvrement des insuffisances au titre de la LPFP cesse dans la période de paye qui suit la date à laquelle l'employé signe ce formulaire. Les insuffisances au titre de la LPFP ne sont pas remboursées.

Remplir la partie « D » et retourner l'exemplaire 1 au bureau du personnel identifié à la partie « A »; verser l'exemplaire 3 à vos dossiers.

Veillez à ce que les insuffisances au titre des PSD et de l'AI ou de l'AILD soient recouvertes pour la période complète de congé non payé.

LORSQUE L'EMPLOYÉ REVIENT AU TRAVAIL APRÈS LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA DISPOSITION RELATIVE AU CONGÉ NON PAYÉ, C.-À-D. APRÈS LE 9 SEPTEMBRE 1993

Cotisant

Si vous exercez l'option de NE PAS compter la période de congé non payé comme du service ouvrant droit à pension, cette option doit être signée et envoyée à votre bureau du personnel avant la date du début du congé non payé, ou trois mois après la date de début du congé non payé jusqu'à trois mois après votre retour au travail.

Cette option est **IRRÉVOCABLE**.

Si vous n'exercez pas cette option dans un délai de trois mois après votre retour au travail, les insuffisances au titre de la pension de retraite seront recouvertes pour la période complète de congé non payé.

Si vous étiez à l'emploi de la fonction publique durant votre congé non payé, veuillez en informer votre bureau du personnel.

Remplir la partie « B » du formulaire et garder l'exemplaire 5 pour vos dossiers. Renvoyer tous les autres exemplaires à votre bureau du personnel.

Bureau du personnel

Remplir la partie « A » du formulaire et le transmettre à l'employé.

Sur réception du formulaire rempli par l'employé, remplir la partie « C », conserver l'exemplaire 1, transmettre l'exemplaire 3 au bureau de paye, l'exemplaire 4 au Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle et détruire l'exemplaire 2.

Bureau de paye

Conserver l'exemplaire 3 jusqu'à ce que les insuffisances au titre de la LPFP pour les trois premiers mois du congé non payé aient été recouvertes en entier.

Veillez à ce que les insuffisances au titre des PSD et de l'AI ou de l'AILD soient recouvertes pour la période complète de congé non payé.



Election not to Count Leave Without Pay as Pensionable Service

Option de ne pas compter une période de congé non payé comme service ouvrant droit à pension

Provision of the information requested on this document is voluntary. This information is being collected for the purpose of the administration of the *Public Service Superannuation Act* (PSSA) and is essential to making a decision directly affecting you. Refusal to respond may result in you not exercising your option NOT to count leave without pay as pensionable service. This information will be stored in Personal Information Bank number PWGSC PCE 702. It is protected from disclosure to unauthorized persons/agencies pursuant to the provisions of the *Privacy Act*. Under the Act you have the right to request access to your personal information, held by a Federal Government Institution, and to request corrections should you believe the information contains errors or omissions. Personal information that you provide about another individual may be accessible to that person under the *Privacy Act*.

La communication des renseignements demandés dans ce document est facultative. Ces renseignements sont recueillis aux fins de l'administration de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP) et sont essentiels pour prendre une décision qui vous concerne directement. Un refus de répondre peut vous priver du choix de NE PAS compter comme service ouvrant droit à pension un congé non payé. Ces renseignements seront versés au fichier de renseignements personnels numéro TSPGC PCE 702. Ils sont protégés contre toute divulgation à des personnes ou à des organismes non autorisés, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection de renseignements personnels*. Aux termes de ladite loi, vous avez le droit de vous faire communiquer les renseignements personnels vous concernant et conservés par une institution du gouvernement fédéral et de demander des corrections si, selon vous, ils sont erronés ou incomplets. Les renseignements personnels que vous fournissez au sujet d'une autre personne peuvent être communiqués à celle-ci en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

You have the option NOT to count the period of leave without pay (LWOP) specified hereunder (i.e. the entire period, excluding the first three months of LWOP), as pensionable service.

Vous avez le choix de NE PAS compter la période de congé non payé (CNP) précisée ci-dessous (c.-à-d. la période au complet, sauf les trois premiers mois du CNP) comme service ouvrant droit à pension.

If you elect NOT to count this period of leave without pay, you will not be credited with pensionable service and accordingly, you will not be required to pay deficiencies as specified in the Public Service Superannuation Regulations subsection 7(1) (excluding the first 3 months of LWOP).

Si vous exercez l'option de NE PAS compter cette période de congé non payé, vous n'aurez pas à votre crédit cette période de service ouvrant droit à pension et par conséquent vous n'aurez pas à payer d'insuffisances comme stipulé dans le Règlement sur la pension de la fonction publique, paragraphe 7(1) (sauf pour les 3 premiers mois du CNP).

PART A - TO BE COMPLETED BY THE PERSONNEL OFFICE PARTIE A - À ÊTRE REMPLIE PAR LE BUREAU DU PERSONNEL

Department - Ministère	Directorate - Direction générale	PRI - CIDP	Superannuation No. N° de pension de retraite
------------------------	----------------------------------	------------	---

Address of Personnel Office - Adresse du bureau du personnel	Telephone No. - N° de téléphone
--	---------------------------------

Name and Address of Pay Office - Nom et adresse du bureau de paye	Department Code Code du ministère	Pay Office Code Code du bureau de paye	Paylist No. N° de la liste de paye
---	--------------------------------------	---	---------------------------------------

Reason for leave without pay - Motif pour la période de congé non payé

Total period of leave without pay Période complète de congé non payé	From - Du (Y-A M D-J)	To - Au (Y-A M D-J)
---	-----------------------	---------------------

You have the option NOT to count the following period. Vous avez le choix de NE PAS compter la période suivante.	From - Du (Y-A M D-J)	To - Au (Y-A M D-J)
---	-----------------------	---------------------

PART B - TO BE COMPLETED BY THE EMPLOYEE PARTIE B - À ÊTRE REMPLIE PAR L'EMPLOYÉ

Surname - Nom	Given Names - Prénoms	Date of Birth - Date de naissance (Y-A M D-J)
---------------	-----------------------	--

Complete Home Address - Adresse complète du domicile

I hereby elect NOT to count the period of leave without pay stated above as pensionable service.

Par la présente, j'exerce l'option de NE PAS compter la période de congé non payé énoncée ci-dessus comme ouvrant droit à pension.

Agreement

I understand that the first three months of the period of leave without pay are pensionable. I also understand that I am required to pay the applicable contributions for those three months. This election is **irrevocable**.

Convention

Je comprends que les trois premiers mois de la période de congé non payé ouvrent droit à pension et que je dois payer les cotisations requises pour ces trois mois. Cette option est **irrévocable**.

Employee Signature - Signature de l'employé	Date (Y-A M D-J)
---	------------------

PART C - TO BE COMPLETED BY THE PERSONNEL OFFICE PARTIE C - À ÊTRE REMPLIE PAR LE BUREAU DU PERSONNEL

Date of Receipt at Personnel Office Date de réception au bureau du personnel (Y-A M D-J)	Signature of Compensation Advisor Signature du conseiller en rémunération	Telephone No. N° de téléphone
--	--	----------------------------------

PART D - TO BE COMPLETED BY THE PAY OFFICE PARTIE D - À ÊTRE REMPLIE PAR LE BUREAU DE PAYE

Date of the pay period when the deficiency deduction under the PSSA stopped. Date de la période de paye où la retenue pour insuffisance au titre de la LPFP a cessé.	Date (Y-A M D-J)
---	------------------

Date of the pay period when the deficiency under the PSSA commenced. Date de la période de paye où la retenue pour insuffisance au titre de la LPFP a débuté.	Date (Y-A M D-J)
--	------------------

Amount of the deficiency recovered for the period of leave without pay. Montant de l'insuffisance recouvrée pour la période de congé non payé.	PSSA Amount - Montant de la LPFP	PSPF Amount - Montant de la CRFP
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Superannuation low contributions for the first year of LWOP. Cotisations LPFP à taux réduit pour la première année du CNP.	Year - Année	Amount - Montant
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Other pay office information (element 798). Autres renseignements du bureau de paye (élément 798).	Year - Année	Amount - Montant
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

PWGSC-TSPGC 2480 (11/2004)